

RAPPORT D'ACTIVITES 2023

du Centre Intercommunal de Santé Cœur du Hainaut

Président : Cédric MELIS

Directrice administrative : MOLLE Janique absente depuis le 02/04/24.

Directrice adjointe : Nadège WILLIAME devenue directrice faisant fonction au 02/04/24, rédactrice du rapport d'activités 2023.

Siège social : Rue des Arquebusiers, N°5 - 7000 Mons.

N° agrément de service : 5672.

N° entreprise : 0214.732.561.

Equipe : 4 infirmières, 2 assistantes administratives, 2 assistantes sociales, 1 stagiaire, 1 technicienne de surface.

1. INTRODUCTION :

L'année 2023 a été l'année de préparation en vue d'assumer les nombreux objectifs à atteindre en 2024. En effet, le plan stratégique, rédigé pour les années 2023-2025, reprend une série de défis auxquels le Centre intercommunal de Santé Cœur du Hainaut doit répondre.

Pour rappel, les objectifs, repris au sein du plan stratégique, sont les :

- Stabilisation économique et méthodologique de l'institution : refinancement des subsides par l'ONE, maîtrise de la masse salariale en corrélation avec une gestion efficace du personnel, stabilisation du personnel et maîtrise des coûts de la cotisation de responsabilisation et enfin, préparation à l'obtention de l'agrément P.S.E. par notre autorité de tutelle ONE.
- Amélioration de la qualité du travail effectué : au niveau du travail quotidien, des relations avec les directions, des partenariats.
- Relance d'un dynamisme professionnel : rédaction de l'ensemble des statuts du personnel : administratifs, pécuniaires, règlement de travail, cadre et organigramme, projet de formation et profils de fonction et attention particulière du « Bien-être au travail ».

Afin de soutenir la direction, le conseil d'administration a permis, dès janvier 2023, l'engagement d'une directrice adjointe en charge, entre autres, des dossiers de mise en conformité du bâtiment, du management de l'équipe, du suivi des marchés publics et de la révision générale des statuts.

La direction continue le suivi sur la gestion des comptes et du budget, la gestion administrative des assemblées et la rédaction des conventions-cadres et du projet de service lié à l'obtention de l'agrément ONE 2024-2030.

2. AXES du plan stratégique :

I. 1^{er} axe stratégique : la gestion financière.

1) COMPTES ANNUELS :

La validation des comptes annuels 2023 de l'institution a rencontré deux difficultés principales, qui n'ont pas permis la clôture des comptes 2023 dans le respect des échéances légales, pour la deuxième année consécutive :

- Les retards répétitifs pour la production des documents nécessaires par l'expert-comptable et,
- Le congé de maladie longue durée de la directrice dès le 2 avril 2024, responsable de la gestion des comptes annuels, alors que, malgré les démarches entamées en janvier 2024, l'expert-comptable n'avait pas encore produit, à cette date, de travail lié aux comptes 2023.

Par ailleurs, fin 2023, les comptes annuels 2022 n'ont pas été déposés, suite à la clôture des comptes, à la Banque nationale de Belgique par l'expert-comptable, qui les a déposés en 2024 et pris en charge l'amende administrative.

Le compte de résultats de l'exercice arrêté au 31 décembre 2023 fait apparaître une perte de l'exercice de 181.972,53 €. Le total du bilan atteint le montant de 734.497,08 € (contre 958.047,82 € en 2022).

Le résultat négatif peut s'expliquer :

- d'une part, la hausse du montant de la cotisation de responsabilisation, qui s'élève à 516.950,56 € pour l'année 2023 contre 141.473,68 € pour l'année 2022, aurait dû faire l'objet d'un point au conseil d'administration en amont, vu la différence entre le montant provisionné et le montant perçu par l'ONSS en 2023. Dans ce montant de 516.950,56 €, est incluse la provision pour l'année 2023 ainsi que la régularisation de la provision de 2022 qui était insuffisante.
- d'autre part, les frais qui auraient dû être répartis sur plusieurs années (frais de mise en conformité du bâtiment, frais d'entretien du bâtiment, investissements dans les outils informatiques et numériques, suivi des marchés publics pour tout achat, négociation d'achats avec d'autres intercommunales afin de réduire les coûts, frais de procédure, frais d'avis juridiques, frais des analyses de risques psychosociaux) ont tous été engagés en 2023.
- Enfin, le deuxième étage n'est plus loué au PMS de la Province de Hainaut, il y

Grandir en bonne santé, c'est notre priorité

a donc une perte au niveau des produits en 2023. Par ailleurs, les bilans de santé au C.I.S.C.H. ont augmenté, passant de 1.647 bilans de santé en 2022 à 6.179 bilans de santé en 2023, suite à la gestion des ressources humaines et la révision de tous les processus liés au travail des quatre infirmières et de l'encodage. Le budget transports est donc passé de 6.570,32 euros en 2022 à 40.391,71 euros en 2023, afin d'assurer le transport entre les élèves et le centre de santé.

2) POPULATION SCOLAIRE :

La population scolaire 2023 sous tutelle du C.I.S.C.H. est sensiblement identique à 2022, rassemblant 19.634 élèves.

SYNTHESE DES DONNEES	
Récapitulatif général	
Nombre de locaux agréés du service PSE / de cabinets consultatifs du Centre	3
Nombre d'établissements conventionnés	64
Nombre d'implantations scolaires	116
Nombre total d'élèves sous tutelle au 15 janvier	19.634
Maternel	4.312
Primaire	7.707
Secondaire	4.766
CEFA	267
Spécialisé	485
Supérieur (au 1er décembre)	2.097
Nombre d'élèves effectivement examinés lors de bilans obligatoires	6.191
Nombre d'élèves effectivement examinés lors de bilans spécifiques	29
Nombre d'urgences sanitaires	0

1

Les comptes annuels de l'institution sont impactés par une hausse ou une baisse de la population scolaire sous tutelle.

Tout d'abord, les services PSE reçoivent un subside de l'ONE pour chacun de leurs élèves sous tutelle, selon le type d'enseignement ordinaire, spécialisé ou supérieur. Le tableau ci-dessous permet de visualiser l'évolution des subsides ONE au cours des trois dernières années. L'ONE a revu les subsides par élève à la hausse. L'évolution du subside peut également être reliée à l'évolution des missions PSE selon les années comme, par exemple, le suivi des cas de maltraitance en augmentation sur l'année 2023, les nouveaux tests de vue lancés en 2023 par l'ONE, les nouveaux critères du rapport d'activités et les données à fournir pour le futur projet de service, etc.

¹ Données IMS+, la base de données du CISCH

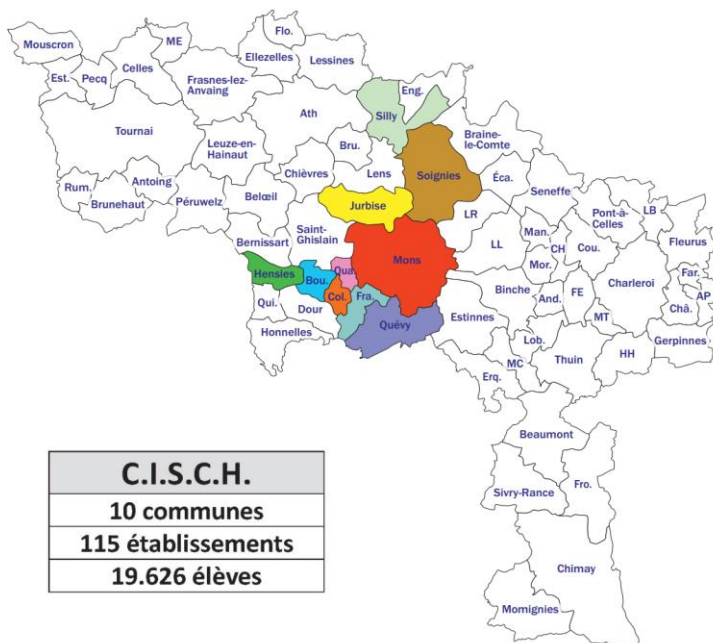
Evolution des forfaits O.N.E. /élève

Enseignement	2021-2022	2022-2023	2023-2024
ORDINAIRE	25,71 €	27,82 €	31,72 €
SPECIALISE	29,16 €	31,55 €	35,98 €
SUPERIEUR	23,28 €	25,19 €	28,73 €

Ensuite, les associés, la Ville de Mons, les communes de Jurbise, de Colfontaine, de Quaregnon, la Province du Hainaut, l'asbl Caritas Hainaut et les communes de Frameries, Quévy, Hensies et Silly versent à l'institution une contribution financière afin de couvrir les frais liés à la Promotion de la santé dans les écoles sous tutelle. Le montant effectif de ces cotisations est fixé par le Conseil d'administration et ne peut dépasser 4 euros/habitant et 75 euros/élève.

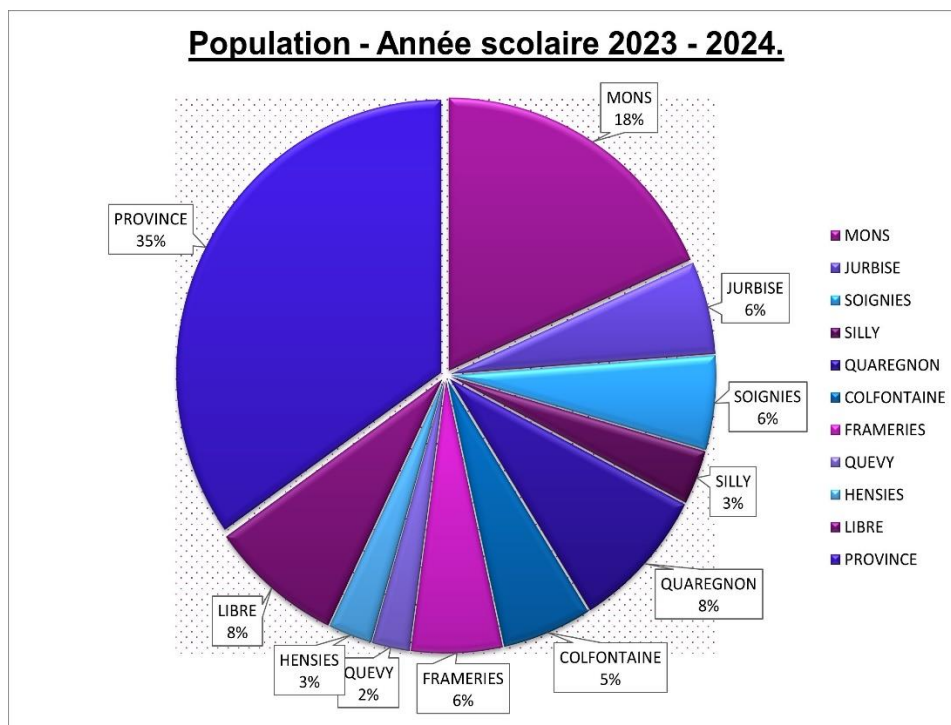
La carte ci-dessous démontre la répartition géographique de la population scolaire sous tutelle, au sein des 115 établissements scolaires. Le delta de huit élèves entre le nombre total d'élèves repris dans IMS (base de données au C.I.S.C.H.), 19.634 et les 19.626 élèves ci-dessous, provient des dates d'extraction des données, le 15 janvier pour l'un et le 1^{er} janvier pour l'autre.

Colfontaine		17 établissements			
Mat.	Prim.	Sec.	Cefa	Sup.	
783	1.160	426	84	-	
Total : 2.543					
Frameries		9 établissements			
Mat.	Prim.	Sec.	Cefa	Sup.	
407	687	-	-	-	
Total : 1.094					
Hensies		5 établissements			
Mat.	Prim.	Sec.	Cefa	Sup.	
187	358	-	-	-	
Total : 545					
Boussu (Hornu)		1 établissement			
Mat.	Prim.	Sec.	Cefa	Sup.	
-	-	385	-	-	
Total : 385					
Jurbise		3 établissements			
Mat.	Prim.	Sec.	Cefa	Sup.	
377	703	-	-	-	
Total : 1.080					
Mons		44 établissements			
Mat.	Prim.	Sec.	Cefa	Sup.	
1.318	2.281	2.578	183	2.097	
Total : 8.778		Spéc.	321		
Quaregnon		11 établissements			
Mat.	Prim.	Sec.	Cefa	Sup.	
602	1.097	676	-	-	
Total : 2.375					
Quévy		8 établissements			
Mat.	Prim.	Sec.	Cefa	Sup.	
186	305	-	-	-	
Total : 491					
Silly		6 établissements			
Mat.	Prim.	Sec.	Cefa	Sup.	
251	394	-	-	-	
Total : 645					
Soignies		11 établissements			
Mat.	Prim.	Sec.	Cefa	Sup.	
361	554	865	-	-	
Total : 1.780					



Grandir en bonne santé, c'est notre priorité.

Le graphique ci-dessous permet de visualiser la répartition de la population scolaire sous tutelle entre les communes, La Province et l'asbl Caritas (enseignement libre sous tutelle).



3) MISSIONS DECRETALES :

Les missions décrétales sont priorisées selon les demandes de la tutelle ONE.

- Bilans individuels :

En 2022, l'équipe de quatre infirmières avait pu gérer les bilans de santé de 1.647 élèves sur les 9.133 à voir.

En 2023, la gestion des ressources humaines et la révision de tous les processus liés au travail des quatre infirmières et de l'encodage ont permis l'augmentation considérable des bilans de santé. Sur 8.657 élèves à voir, 6.179 élèves (soit 75% des élèves) ont été vus par l'équipe des médecins, infirmières et administrative en bilan de santé individuels. Cette augmentation des bilans de santé effectués, tels que demandé par la tutelle, explique l'augmentation du budget, passé de 6.570,32 euros à 40.391,71 euros, pour les transports entre les écoles et le centre de santé.

Grandir en bonne santé, c'est notre priorité

NIVEAU	Nombre d'élèves à voir	Nombre d'élèves vus
Maternel		
1ère année	1.181	1.004
3ème année	1.253	1.080
Primaire		
2ème année	1.287	1.194
4ème année	1.268	19
6ème année	1.191	1.106
Secondaire		
1ère année différenciée (1 D)	73	67
1ère année complémentaire (1 S)	0	0
2ème année (toutes formes et sections)	555	427
4ème année (toutes formes et sections)	771	601
1ère année de l'EPSC "soins infirmiers"	33	25
Ens. secondaire en alternance (CEFA)	267	13
Supérieur		
Spécialisé fondamental	124	107
Spécialisé secondaire	173	137
TOTAL	8.657	6.179

Motifs pour lesquels tous les élèves à voir n'ont pas été vus :

En dehors de l'absentéisme scolaire pour raisons médicales, les changements d'école ou le décrochage scolaire, d'autres raisons ont pu être listées, qui peuvent expliquer pourquoi les élèves n'ont pas été vus comme :

- Le manque de médecins scolaires,
- La grève des transports en commun,
- L'annulation des bilans de santé par la direction de l'école (absentéisme d'un professeur, manque de ressources humaines sur place, oubli, etc),
- Le changement du calendrier scolaire (départ en vacances anticipé),
- Le manque de chauffeurs de cars et donc, les problèmes ponctuels des entreprises de transports scolaires avec qui nous travaillons ?

Lors des bilans de santé, les médecins du centre peuvent renvoyer les parents de l'enfant concerné vers un spécialiste. Les infirmières vérifient ensuite si le suivi a été effectué et classe le rapport du spécialiste dans le dossier numérique de l'enfant pour le prochain bilan de santé. Une attention particulière a été portée aux problèmes ophtalmologiques des enfants, détectés plus rapidement suite à l'actualisation des tests de vue par l'ONE.

Grandir en bonne santé, c'est notre priorité

Catégories	Nombre d'élèves envoyés vers :
Les médecins traitants	268
Les pédiatres	16
Les dentistes	279
Les orthodontistes	11
Les ORL	96
Les ophtalmologues	1.065
Les centres PMS	61
Les services d'Aide à la Jeunesse ou SOS enfants	0
Autres	60

- Vaccinations :

L'équipe a respecté le calendrier des vaccinations communiqué par l'ONE, qui a d'ailleurs félicité le centre pour les résultats obtenus quant à nos campagnes de vaccination. En effet, depuis la pandémie Covid, une réticence certaine pour la vaccination s'affiche et de nombreux parents refusent de les administrer à leurs enfants. Les infirmières doivent aujourd'hui assumer un travail de communication vers les parents et vers les écoles afin qu'un maximum d'enfants soient en adéquation avec le calendrier des vaccinations. Au total, 2303 vaccins ont été administrés par l'équipe du centre de santé.

NIVEAU	DTPa-IPV	Polio seul	RRO1	RRO2	Hépatite B	Méningo coque C	HPV1	HPV2	dTpa	Autre
3ème année	13	0	1	0	0	0	0	0	0	0

2ème année	205	0	3	469	0	0	0	0	0	0
6ème année	52	0	4	493	0	0	0	0	1	0
Secondaire 1ère différenciée (1D)	1	0	0	9	0	0	34	27	2	0
1ère compl. (1S)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2ème année com.	1	0	2	17	0	0	205	193	11	0
4ème année	7	0	0	35	0	0	4	13	311	0
1è EPSC "infirmiers"	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0
Ens. sec. CEFA	0	0	0	3	0	0	0	1	8	0
Spécialisé fondamental	6	0	0	11	0	0	0	0	0	0
Spécialisé secondaire	0	0	0	10	0	0	16	15	33	0
Supérieur hors univ.	0	0	0	12	0	0	1	1	35	0
Autres	6	0	1	11	0	0	0	2	13	0
TOTAL	291	0	11	1.070	0	0	260	252	415	0

Vaccinations contre le Papillomavirus (HPV) :

NIVEAU	Nb filles avec vacc. HPV complète avant cette année scol.	Nb garçons av. vacc. HPV complète avant cette année scol. ²	Nb filles avec vacc. HPV complète en PSE cette année	Nb garçons av. vacc. HPV complète en PSE cette année ³	Nombre total de filles dans le niveau	Nombre total de garçons dans le niveau 4
6ème primaire	1	2	0	0	609	627
Secondaire 1ère année Différenciée (1 D)	4	1	13	14	40	41
1ère année Complémentaire (1 S)	0	0	0	0	0	0
2ème année commune (toutes formes et sections)	56	45	91	99	300	299
Spécialisé secondaire	78	70	2	13	109	175
Autres	4.019	809	13	7	8.412	8.215
Total	4.158	927	119	133	9.470	9.357

- Actes techniques :

Notre service PSE a réalisé 1.497 tests tuberculiniques et bilans de santé spécifiques dans nos écoles sous tutelle mais également, pour les élèves stagiaires des établissements provinciaux, des facultés de médecine et de psychologie d'U-Mons et pour les élèves de l'UCLouvain FUCaM Mons.

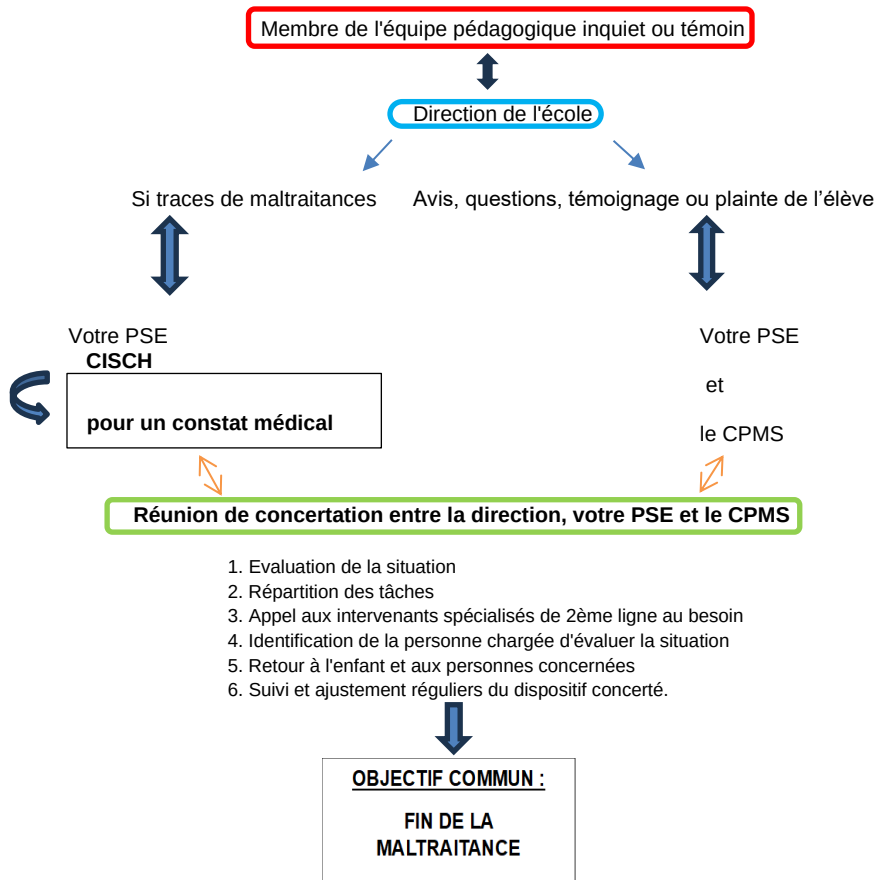
- Situations de maltraitance :

En 2023, 178 situations de maltraitance ont été gérées par l'équipe sociale en place. L'assistante sociale, présente à mi-temps en 2023, a organisé le suivi des cas de maltraitance pour les dossiers avec divers partenaires, dont les PMS. Il s'agit d'une augmentation de 150 % des cas de maltraitance comparé aux 72 cas de 2022.

En cas de suspicion de maltraitance, l'équipe des infirmières et assistantes sociales analysent ensemble la situation en prenant des informations complémentaires auprès des direction, service PMS ou tout autre service collaborant. Le cas échéant, le médecin constate les coups et rédige un rapport circonstancié, le constat de coups.

Un processus de transmissions des informations a été mis en place entre le centre de santé et les PMS et autres structures intervenant dans ces dossiers.

Partenariat décisionnel en cas de situation de maltraitance au sein de votre établissement scolaire



En cas de maltraitance avérée, la situation est signalée aux autorités compétences (SAJ, SOS enfants, police).

Trois membres du personnel ont suivi une formation spécifique sur la maltraitance, proposée par l'ONE, afin d'actualiser leurs connaissances légales.

La direction adjointe participe aux réunions et travaux de la Commission de Coordination de l'Aide aux Enfants Victimes de Maltraitance (CCAUEVM). Cette commission permet d'entendre les besoins des différentes institutions participant aux solutions. Elle organise une nouvelle instance de concertation entre secteurs et un lieu de coordination entre des actions plus cohérentes entre secteurs.

4) SUIVI DES MARCHES PUBLICS :

L'un des objectifs du conseil d'administration est de faire appliquer au C.I.S.C.H. une stratégie de la commande publique responsable.

Le suivi des marchés publics a été confié à la direction adjointe, qui a suivi le cycle complet de formation sur les marchés publics de l'Ecole d'Administration de la

Province du Hainaut. Les marchés publics du C.I.S.C.H. seront tous relancés en 2023 et 2024.

En 2023, ont été revus les marchés publics de services et de fournitures :

- de nettoyage des locaux,
- de destruction de déchets confidentiels,
- d'assurances,
- d'études du projet de rénovation,
- de contrôle médical des employés,
- de mise en conformité de l'électricité,
- d'inventaire amiante,
- de solutions IT,
- d'achat du matériel informatique,
- et d'achat des imprimantes scans.

Les 11 marchés publics, lancés en 2023, ont tous été ratifiés par le conseil d'administration.

II. 2^e axe stratégique : la gestion du personnel :

Les changements ont été nombreux au niveau de la gestion du personnel, dont le management a été confié à la direction adjointe.

Des réunions d'équipe formelles ont été instaurées mensuellement et ont permis le suivi structurel des décisions prises en fin de réunion.

Un plan de formations 2023 a été élaboré afin de développer les compétences et le management des connaissances acquises.

Une réunion de coordination a été mise en place, deux fois par an, entre l'équipe des infirmières, du personnel administratif et social du centre et les médecins conventionnés, dont le médecin responsable. Cette réunion permet d'échanger et de solutionner les problèmes du quotidien, de répartir les tâches et d'imaginer une vision à long terme de la médecine préventive scolaire mise en place au C.I.S.C.H.

Des sélections ont eu lieu, permettant l'arrivée d'une nouvelle infirmière à un poste devenu vacant, ce qui a permis la mise en œuvre des trois circuits homologués par l'ONE.

Tous les processus internes liés au travail fourni au sein de ces trois circuits, ont été revus en équipe afin de faciliter, rationaliser ou améliorer les tâches : planification automatique des cars, planning des médecins communiqué un mois à l'avance, révision de toutes les anamnèses,

Grandir en bonne santé, c'est notre priorité

Tout le matériel informatique a été remplacé ou acheté dans le but de fournir les outils de travail adéquats à chacune des employées. Par ailleurs, depuis 2022, l'entreprise proximus ne trouvait pas de solutions IT pour créer les quatre adresses mails, reliées au nom du domaine santemons.be, pour quatre employées du centre. Le CISCH a dû relancer un marché pour : la création d'un 'Tenant' Microsoft 365, la migration et reprise en gestion de notre nom de domaine 'santemons.be', la mise à disposition et le prix de 10 licences MS365 Basic et la création de 10 boîtes mails, la migration des mails des 7 boîtes mails existantes et la création de 4 nouvelles adresses mails, la configuration des boîtes mails sur site. La migration des données a eu lieu avec succès par l'entreprise K-Force.

Une politique d'archivage a été mise en place au CISCH. Un marché public a été lancé afin de déterminer quelle entreprise prendrait en charge la destruction des documents médicaux et confidentiels. De nouveaux scanners individuels ont permis la mise en œuvre de la numérisation de tous les dossiers de l'institution, ce qui permet un gain de temps considérable sur chacun des bilans de santé. Une stagiaire de l'IFAPME renforce l'équipe du pôle médical afin d'obtenir des résultats au plus vite. Les dossiers numérisés permettent le transfert d'informations vers d'autres PSE, dans le respect du RGPD. D'autres institutions, comme la police ou le Procureur du Roi, peuvent aujourd'hui recevoir rapidement les rapports des constats de coups en cas de maltraitance.

L'institution a ainsi évacué 700 kg de papiers, détruits par broyage, transformés en matières premières secondaires, conformément aux règles de qualité (Certification CRP2009) définies par la COBEREC. Ces matières seront réintroduites dans un nouveau cycle de production au sein de l'industrie papetière.

Suite à un projet d'analyse, débuté en 2022 par Cohezio, le conseil d'administration, soucieux de respecter le Code du Bien-être au travail, a demandé à la direction de lancer les analyses de risques psychosociaux globale et spécifique.

L'ensemble de l'équipe a participé à une analyse de risques psychosociaux globale et spécifique réalisée par le Service Externe de Prévention et de Protection au Travail, Cohezio. Les recommandations qui en ont découlé, permettront la réalisation d'un plan d'actions à présenter au Conseil d'administration et au personnel de l'institution. L'objectif est d'inciter la direction à identifier les dangers potentiels et à définir des mesures de prévention adaptées préalablement. Les risques psychosociaux visés par l'analyse des risques sont le stress, le burn-out, les conflits, le harcèlement moral ou sexuel et la violence au travail.

L'année 2023 a également été consacrée à la rédaction ou l'actualisation complète de l'ensemble des statuts du personnel : administratifs, pécuniaires, le règlement de

Grandir en bonne santé, c'est notre priorité.

travail, le plan de formations, les profils de fonctions et l'organigramme actualisé. Un travail titanesque dont l'application devrait prendre cours en 2024, dès validation par la tutelle, après négociations syndicales et présentation au personnel.

Suite à l'incapacité de travail de longue durée de Madame Véronique Delmay, technicienne de surface au CISCH, un marché public pour l'entretien des locaux a été lancé et ce, afin d'assurer chaque jour le nettoyage des locaux employés pour les bilans de santé et de diminuer le coût des prestations assurées en urgence par la société Laurenty. La société Eden Services débutera le nettoyage des locaux du centre en 2024.

III. 3è axe stratégique : l'obtention de la reconnaissance officielle de capacité à exercer la Promotion de la Santé à l'école.

Comme annoncé, l'année 2023 a également été consacrée à la préparation de l'important dossier de prolongation d'agrément P.S.E. Celui-ci comportait plusieurs volets.

1) CONVENTIONS :

L'ensemble des conventions conclues entre le service P.S.E. et les pouvoirs organisateurs des établissements scolaires sous tutelle a fait l'objet d'une actualisation demandée par l'ONE. La direction se charge de les renouveler et de les envoyer aux communes et à la Province, partenaires, pour les transmettre signées à l'ONE avant le 29 février 2024.

En date du 21 décembre 2023, le pouvoir organisateur de l'enseignement libre a rompu, sans motivation écrite, la convention entre le CISCH et le Centre scolaire Saint-Michel de Pâturages. Le renom a été adressé dans les délais légaux et le partenariat prendra donc fin à la fin de l'année scolaire 2023-2024. La perte de cette population scolaire représente un peu moins de 200 élèves (maternels et primaires).

2) LOCAUX :

Dans le cadre de l'agrément, la mise en conformité globale du bâtiment a nécessité une importante mobilisation administrative, notamment au niveau de l'ensemble des marchés publics et des travaux de maintenance à réaliser.

L'attestation des services de prévention est favorable, à l'exception de l'installation électrique. La recommandation indique que l'installation actuelle ne présente pas de danger apparent et n'est donc pas contraignante pour autant que les travaux soient prévus au cours de l'année 2024.

Grandir en bonne santé, c'est notre priorité

En effet, le choix a été fait de ne pas remettre en conformité la cabine à haute tension, devenue inutile. Il s'est avéré moins onéreux et plus pratique de transformer l'ensemble de l'installation en basse tension. Cette importante modification nécessite un nouveau câblage extérieur de la part d'ORES et le délai d'intervention est de plus de 6 mois et feront partie du dossier de la rénovation complète du bâtiment.

En décembre 2023, le Conseil d'administration a pris la décision de restaurer entièrement les locaux du centre. Une proposition financière est en cours d'études afin de pouvoir prévoir des travaux de rénovation, sans déstabiliser les finances de l'intercommunale. Les missions décrétales remplies par le centre de santé se poursuivront dans des conditions acceptables pour la tutelle ONE.

3) PROJET de SERVICE :

Dans un premier temps, l'équipe du centre de santé a reçu un mail de la direction, référente du projet de service auprès de l'ONE, proposant des thèmes à développer et demandant leur choix. L'échange sur ces thèmes a eu lieu en réunion d'équipe mensuelle.

Un consensus s'est établi en partant des contraintes du terrain : le nombre d'établissements scolaires (115) au sein desquels le projet de service devrait être appliqué et la difficulté de trouver un projet de service convenant pour tous les établissements, alors que leur population scolaire, leurs besoins ou leurs difficultés diffèrent. Nous avons donc décidé en équipe de renforcer nos missions décrétales en misant sur les difficultés rencontrées par un maximum d'établissements ou en établissant des projets spécifiques en lien avec la vulnérabilité de l'enfant ou le public spécifique d'écoles, par exemple.

Le projet de service sera présenté par la direction au Conseil d'administration avant le 29 février 2024, date butoir pour le dépôt du dossier de demande d'agrément du C.I.S.C.H. à l'ONE.

3. CONCLUSION

De nombreux changements sont intervenus dans la gestion des actes administratifs et médicaux, ainsi que dans la gestion du personnel, ce qui a permis d'augmenter la qualité de travail ainsi que la communication entre services internes et externes.

Les missions décrétales ont été assumées avec succès. A ces missions, se sont ajoutés des objectifs importants détaillés au sein du rapport d'activités, ainsi que les démarches à effectuer dans le cadre de l'obtention de l'agrément ONE 2024-2030. Ce travail, en plus des missions quotidiennes de gestion du centre, a pu amener du stress

Grandir en bonne santé, c'est notre priorité

et des moments de doute mais aussi la refonte complète d'une équipe efficace et la cohésion retrouvée entre tous les membres de l'équipe.

Les analyses menées par le service Cohezio permettront de prendre en 2024 toutes les mesures nécessaires afin d'éviter tout risque psychosocial.

Le centre a pu obtenir un accord des services de prévention après une importante mise en conformité du bâtiment, condition sine qua non à la remise du dossier d'agrément et de reconnaissance officielle de capacité à exercer la Promotion de la santé à l'école.

Les finances du centre de santé sont mises à mal par un manque de gestion et de prévisions budgétaires et par l'augmentation importante de la cotisation de responsabilisation en 2023.

Le problème des cotisations de responsabilisation se pose aujourd'hui dans un nombre croissant de communes, de CPAS et d'intercommunales. Avec un nombre d'agents statutaires au travail sans cesse plus bas, elles connaissent ces dernières années une explosion de la cotisation de responsabilisation, qui déséquilibre les finances d'une série d'entités publiques dont la nôtre.

Des solutions doivent être trouvées pour que la gestion journalière et financière de l'institution restent viables et que les missions décrétales de promotion de la santé à l'école et la prévention de la médecine scolaire, importante dans le contexte social actuel, continuent à être remplies.

A savoir que, la cotisation de responsabilisation a été appelée les premiers mois de 2024 mensuellement sur la même base qu'en 2023. Cependant, une régularisation négative (donc diminuant la charge) a été reçue sur le second semestre de 2024.